



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Illiez, le 23 août 2019

A V I S

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illiez porte à la connaissance du public que **M. Cyrille Sommer**, Mont-Soleil 115, 2610 Mont-Soleil, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

Locaux et emplacements	:	Bâtiment sur parcelle n° 1693, au lieu-dit « Les Croix »
Enseigne	:	Restaurant « Le Poussin » et bar « Le Nid »
Prestations	:	Offre de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	08h00 – 01h00 du lundi au jeudi et le dimanche 08h00 – 02h00 vendredi et samedi
Début de l'activité	:	de suite

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE